

Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande

Comité Syndical

Séance du 15 mars 2022 à 14h

DÉLIBÉRATION N°2022-03-04

Budget primitif 2022

Date de convocation : 4 mars 2022

Délégués titulaires ou suppléants présents :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine Maritime
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie
- Bertrand PECOT, CC Roumois Seine
- Yann LE FUR, suppléant de Bernard LEROY, CA Seine Eure
- Carine BOQUET, suppléante de Philippe MARIE, CC Pont Audemer Val de Risle
- Jean-François BERNARD, CC du Pays de Honfleur Beuzeville
- Hubert LECARPENTIER, CA Caux Seine Agglomération
- Pascal BEHAREL, CC Lyons Andelle
- Cyriaque LETHUILLIER, suppléant de Florent SAINT MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole

Délégués titulaires excusés :

- Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure
- Frédéric DUCHÉ, CA Seine Normandie Agglomération
- Bernard LEROY, CA Seine Eure
- Philippe MARIE, CC Pont Audemer Val de Risle
- Florent SAINT MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole

Pouvoirs :

Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure, pouvoir à Julien DEMAZURE
Frédéric DUCHÉ, CA Seine Normandie Agglomération, pouvoir à Julien DEMAZURE

Secrétaire de séance : M. Hubert LECARPENTIER

Membres en exercice : 11 - Nombre de voix total : 100
Quorum : 11 élus présents ou représentés

Membres titulaires présents ou représentés par un suppléant : 9
Pouvoirs : 2
Votants : 11 représentant 100 voix

Vote pour : 11 Vote contre : 0 Abstention : 0

Exposé des motifs

Monsieur DEMAZURE rappelle que la principale mission du SMGSN est de porter les études nécessaires à l'élaboration de stratégies partagées en matière de gestion des milieux aquatiques et des risques d'inondation ainsi qu'à sa transformation en syndicat de plein exercice.

Dès lors pour l'année 2022, il est prévu les opérations suivantes :

- *Études mutualisées financées par les cotisations des membres :*
 - Accompagnement à la transformation du syndicat (Étude juridique sur les statuts et conseils : 30 000 €
 - Finalisation de l'étude de définition de la stratégie de gestion des milieux aquatiques (marché 2021 en cours pour 141 K€) : reste 116 000 €
 - L'étude de définition de la stratégie de prévention des inondations : 180 000 €
 - Communication sur la culture du risque et la gestion de crise (participation à l'exercice de type Sequana 2016): 15 000 €
 - Étude de recensement et de faisabilité du recours aux systèmes de protection amovibles contre les inondations ; 50 000 €
 - Partenariat GIPSA pour l'étude Lidar : 35 000 €
 - Études sur les zones d'expansion de crues (partenariat GIPSA et PAPI RLA, à chiffrer plus précisément) : 84 000 €
- *Études localisées financées par les membres concernés :*
 - Études de danger : participation au groupement de commande avec le Département de la Seine-Maritime et Haropa (montant attendu sur 2022) : 210 000€
 - Animation et communication autour sur les systèmes d'endiguement : 30 000 €
Ainsi, la ligne 617, relative aux études s'élèverait à 750 000 €.

Monsieur DEMAZURE présente le détail du projet de budget primitif 2022 (annexe ci-jointe) qui s'équilibre de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement ; 1 024 424,22 €
- Section d'Investissement : 29 643,80 €,

Monsieur le Président présente ensuite le budget primitif par chapitre dont le détail figure dans la note de présentation annexée aux documents de séance.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_116_2022-DE

Délibération :

Le comité syndical,

Vu les articles L5722-1 à L5722-11 du code général des collectivités territoriales,

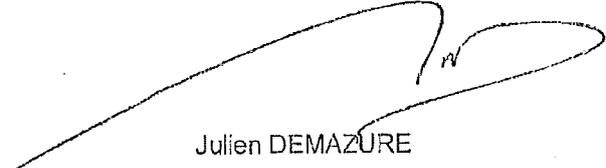
Vu les articles R5711-1-1 à R5711-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de budget 2022 annexé de la présente délibération,

Après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le budget primitif de l'exercice 2022 arrêté en dépenses et en recettes de la section d'investissement à 29 643,80 €,
- D'approuver le budget primitif de l'exercice 2022 arrêté en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement à 1 024 424,22 €.

Le président du syndicat mixte
De gestion de la Seine normande



Julien DEMAZURE

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_116_2022-DE

Annexe 2 : Budget primitif 2022
Délibération n°2022-03-04

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DETAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BR 2022
Article	Libellé Article	
013	Atténuation de charges	5 000,00 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	3 000,00 €
6479	Remboursements sur autres charges sociales	2 000,00 €
74	Dotations subventions et participations	750 000,00 €
7473	Départements	130 000,00 €
74740	Communes et structures intercommunales (cotisations + EDD)	310 000,00 €
74788	Autres (subvention AESN + Etat)	310 000,00 €
	Total recettes réelles de fonctionnement	755 000,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	269 424,22 €
	TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 024 424,22 €

Cotisations Dep 130 000 €
Cotisations EPIC 130 000 €
(+ 180 000 € EP)
= 260 000 €

DETAIL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BR 2022
Article	Libellé Article	
011	Charges à caractère général	792 000,00 €
60622	carburant	2 000,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	600,00 €
6064	Fournitures administratives	600,00 €
6132	Locations immobilières (cf. convention CD76 - 62678)	0,00 €
61351	Locations mobilières (location véhicules leasing)	5 000,00 €
6168	Frais d'assurances	2 500,00 €
617	Etudes et recherches	750 000,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	6 000,00 €
6188	Autres frais divers (adhésion France digues, CEPR, ...)	5 000,00 €
62261	Honoraires	500,00 €
6231	Annonces et insertions	3 000,00 €
6234	Réception	1 000,00 €
6236	Catalogues et imprimés et publications	3 000,00 €
6238	Publicité, publications, relations publiques divers	500,00 €
6251	Voyages, déplacements et missions	2 300,00 €
62878	Remboursement de frais à des tiers (mise à disposition logistique dans le cadre de la convention avec le Département : locaux, Informatique...)	10 000,00 €
012	Chargés du personnel et frais assimilés	217 410,00 €
6218	Autre personnel extérieur (mise à disposition de personnel CD76)	110 000,00 €
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	110,00 €
6336	Cotisations CNFPT Cdg	700,00 €
6338	Autres impôts, taxes, vers. ass. s/rém.	
64131	Rémunération brute	72 000,00 €
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	22 000,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	3 600,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	700,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	300,00 €
6478	Autres charges sociales diverses	3 000,00 €
648	Autres charges	5 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	14,22 €
65888	Autres charges diverses de gestion courante	14,22 €
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 009 424,22 €
023	Virement à la section d'investissement	15 000,00 €
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	15 000,00 €
	TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 024 424,22 €

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_116_2022-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT

DETAIL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2022
Article	Libelle Article	
10	Solde d'exécution de la section d'investissement	14 643,80 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	14 643,80 €
021	Virement de la section de fonctionnement	15 000,00 €
TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		20 643,80 €

DETAIL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2022
Article	Libelle Article	
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €
203	Frais d'études	
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	10 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	5 000,00 €
2188	Autres ("provisions investissement")	5 000,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	14 643,80 €
TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		20 643,80 €

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_116_2022-DE

COTISATIONS MUTUALISEES 2022

	Répartition selon art.8.1 des statuts		
Conseil départemental de la Seine Maritime	34%	88 400 €	
Conseil départemental de l'Eure	16%	41 600 €	
Métropole Rouen Normandie	21%	54 600 €	
CU Le Havre Seine Métropole	12%	31 200 €	
CA Seine Normandie Agglomération	4%	10 400 €	
CA Seine Eure	5%	13 000 €	
CA Caux Seine Agglo	3%	7 800 €	
CC Roumois Seine	2%	5 200 €	
CC Pont-Audemer, Val de Risle	1%	2 600 €	
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	1%	2 600 €	
CC Lyons Andelle	1%	2 600 €	
<u>Total des cotisations :</u>			260 000 €